

Écoles des
Frères.

Com. ^{sin} provis ^{ca}

Le lundi vingt huit avril, mil huit

cent cinquante un, à six heures du soir.

M^{rs} Verne fo

Les membres de l'œuvre des frères des

" Ducquerre,

écoles ~~des frères~~ chrétiennes se sont réunis

" Chapelle.

au nombre de cent vingt neuf, au palais

" Berger.

des arts, salle des cours.

" Oberthier

Le bureau a été occupé par M^r Aubertier,

" Goss.

chevalier de la légion d'honneur ancien

" Charrier.

constituant. M^r Charrier, membre de

" Vincent-Million

conseil de prud'homme et M^r Verne

" Montardé.

notaire. (dicté de M^r Verne)

28 avril, 1851.

La séance ayant été ouverte, M^r Verne

dans une courte allocution, a rendu compte

P.C

des travaux de comité provisoire, et a

engagé l'assemblée à nommer un comité

définitif.

L'assemblée a nommé membres du comité

définitif non point au scrutin mais par

acclamation :

Pour la ville de Lyon :

M^r M. Vieillemire

" Guérin, banquier.

" Prosper Deyès.

" d^e Savaron.

" Bergerand.

" Chevroul - Serre.

" Gabet.



Mr. Mr. Gournel.

" Garnier.

" Pine Despreuxen.

" Verne.

Pour la ville de la Croix-verte :

Mr. Mr. oral, médian,

" Perrier,

" Chestein, au phéon

Mr. Mr. Chorrin, aîné, à Serin

" Liénard, au cœur d'Herbouville.

Et Pour la ville de la Guillotière

Mr. Mr. Vincent-Miller.

" Moutarde à St Polten.

" Châteaumat } à St Louis.

" Bespomet }

" Héruet }

" Pinet }

à St André

L'Assemblée arrête, que Mr. Verne
informera Mr. Perrier les membres de
conseil définitif de leur nomination
et les convoquera pour leur installation.

L'Assemblée a voté des remerciements
1^o à Son Eminence Monseigneur le
Cardinal de Bouald, archevêque de
Lyon, qui a honoré l'œuvre en daignant
être le premier scribe.

2^o à Mr. Reveil, Maire de Lyon, qui a
témoigné toute sa sympathie pour l'œuvre,
et qui a bien voulu autoriser la réunion

// Dans l'assemblée tenue au palais des arts.
 30. à M^{rs} Chierriat, conservateur du
 palais des arts qui a très gracieusement
 voulu bien représenter de la séance.
 Le sujet de la réunion étant rempli,
 la séance a été levée et le présent procès-verbal
 a été signé par M^{rs} Quebertier, Chevrier
 et Verme.



Pour copie conforme

Chevrier

membre du comité provincial

[Faint, mostly illegible handwriting in French or Spanish, possibly a letter or document fragment.]

See



[Faint handwriting, possibly a signature or name, located in the middle section of the page.]

[Faint handwriting at the bottom of the main text block.]